

**COMPTE-RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 MAI 2015**

**Etaient présents :**

M. Armand Christian, Maire, Président de séance,  
Mmes Blanc Dominique, Ferrollet Françoise, MM. Debard Jérémie, Lévrier Bernard, adjoints  
Mmes Barrilliet Annick, Bossy Virginie, Hugon Denise, Pensec Catherine, Surgand Marie-Odile  
M. Blanc Alain, Blanc Jérémy, Desmaris Christian, Peray Pierre-Alain, Piberne Olivier, Prieur Sébastien,  
Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :**

Mme Decombaz Marielle, M. Davis Andrew, Girod Claude

**1. Mme Hugon Denise est élue secrétaire de séance à l'unanimité.**

**2. Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 2 avril 2015 est approuvé à l'unanimité.**

**3. DELIBERATIONS**

**3.1. PROGRAMME DE TRAVAUX FORESTIERS 2015**

Monsieur le Maire informe les conseillers du programme d'actions 2015 préconisé par l'ONF pour la gestion de la forêt soumise de Péron.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

ACCEPTTE les programmes suivants selon devis présentés :

**\* travaux exceptionnels de matérialisation de limites pour mise en gestion - section de fonctionnement article 61524 :**

- création de périmètre, recherche des limites sur 2,5 kms, ouverture des layons et peintures des liserés sur parcelles nouvellement intégrées au régime forestier,
- création de parcellaire sur surface relevant nouvellement du régime forestier parcelle forestière 62 à 73, pour un montant arrêté à la somme de 10 300.00 € HT,

**\* travaux de maintenance – section de fonctionnement article 61524 :**

- entretien du parcellaire : localisation parcelle 14, 17, 42 pour un montant de 4 350,00 € HT,

**\* travaux sylvicoles – section d'investissement opération budgétaire n°93 :**

- dégagement de semis, nettoyage, dépressage (parcelle 10) pour un montant arrêté à la somme de 1 900,00 € HT.
- régénération par plantation : mise de place de 300 plans d'épicéas (parcelle 10) pour un montant arrêté à la somme de 960,00 €

Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés à hauteur de 30 % par la Région Rhône-Alpes, soit 570,00 € HT.

DELEGUE à l'ONF la réalisation de l'ensemble de ces travaux,

DIT que les crédits correspondant aux prestations retenues ont été prévus au Budget primitif 2015 :

- en section de fonctionnement à l'article 61524 pour les travaux de maintenance : 14 650,00 € HT assujettis à la TVA,
- en section d'investissement à l'opération 90 (travaux forestiers 2015) pour les travaux sylvicoles : 2 860 € HT assujettis à la TVA, ainsi que la subvention prévisionnelle de la région de 570 € HT.

AUTORISE le Maire à signer les devis correspondants, toutes pièces et toutes demandes de financement se rapportant à l'engagement de ces travaux.

### **APPROUVEE A L'UNANIMITE**

### **3.2. PROGRAMME IMMOBILIER « LES COTEAUX DE LOGRAS » CONVENTION AVEC SEMCODA POUR LA GARANTIE FINANCIERE PARTIELLE DE PRÊT ACQUISITION DE TROIS LOGEMENTS INDIVIDUELS PSLA**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Société d'Economie Mixte de construction du Département de l'Ain (S.E.M.C.O.D.A) ayant son siège 50 rue du Pavillon – CS 91007 – 01009 BOURG EN BRESSE Cedex, a décidé de contracté auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes un prêt social de location accession, d'un montant total de 371 500 €, consenti dans le cadre des articles R.331-63 à R331-77.2 du Code de la Construction et de l'Habitation relatifs aux prêts conventionnés et des textes subséquents et plus spécialement des articles R331-76-5-1 à R.331-76-5-4 dudit code résultant du décret n° 2004-286 du 26 mars 2004 pour financer l'acquisition en l'état de futur achèvement de 3 logements individuels PSLA sis « Les coteaux de Logras » 220,222 et 224 Rue du Branlants.

La Caisse d'Epargne Rhône Alpes subordonne son concours à la condition que le remboursement en capital emprunté augmenté des intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé et autres accessoires de l'emprunt d'un montant total de 371 500 €, soient garantis par la Commune de PERON à hauteur de 80 %, soit pour un montant de 297 200 € et par le Conseil Général de l'Ain à hauteur de 20 %, soit pour un montant de 74 300 €.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de la proposition de convention financière correspondant à cette garantie d'emprunt qui précise notamment que les paiements qui auront ainsi été faits par la Commune auront le caractère d'avances remboursables. Elles devront être remboursées aussitôt que la situation financière de la société le permettra et par priorité, dans un délai maximum de 2 ans et, qu'en contrepartie de la garantie financière accordée, la SEMCODA s'engage à réserver à la Commune 16 % des logements qui pourraient être remontés de PSLA en PLS pendant toute la durée résiduelle de garantie.

En vertu des dispositions des articles L.2252-1 et L.5111-4 du CGCT, les communes peuvent consentir des garanties d'emprunt dans le respect de trois conditions :

1. Le montant total des annuités cautionnées pour un même débiteur, exigible au titre d'un exercice, ne peut dépasser 10 % du total des annuités pouvant être garanties (article D 1511-34),
2. Le total des annuités garanties à échoir au cours de l'exercice, ajouté à la 1<sup>ère</sup> annuité du nouveau concours garanti et à l'annuité de la dette de la Commune, ne peut dépasser 50 % des recettes réelles de fonctionnement du budget (article D 1511-32),
3. La garantie de la ou des collectivités territoriales ne peut porter que sur 50 % de l'emprunt. Toutefois, les articles L300-1 et L300-4 du code de l'urbanisme permettent de garantir jusqu'à 80 % les opérations d'aménagement visant à « organiser le maintien, l'extension ou l'accueil d'activités économiques » (article D 1511-35). Pour les opérations concernant des logements réalisés par des organismes HLM ou des SEM, ayant bénéficié de subventions de l'Etat ou de prêts aidés par l'Etat ou adossés en tout ou partie à des ressources défiscalisés, la collectivité peut garantir la totalité d'un emprunt.

Monsieur le Maire rappelle les ratios du BP 2015 :

1. les garanties d'emprunt accordées sur l'exercice budgétaire 2015 pour un seul débiteur, SEMCODA, bailleur social, sont de l'ordre de 23 109.08 €

2. l'annuité nette de la dette de l'exercice 2015 est de 359 698.31€
3. les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice sont de l'ordre de 2 319 923 €
4. le ratio de la part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice, annuité de la dette de la commune comprise, est de 16.50% (Inférieure à 50 %).

- ne sont pas intégrées dans les ratios les trois nouvelles garanties d'emprunts acceptées en 2014 et début 2015 puisque remboursables à compter de 2016 :
- programme VERTIGO avec HALPADES SA pour une garantie financière de 306 063 €, soit 50 % d'un montant emprunté de 612 126 €, remboursable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017,
  - programme LES JARDINS DE L'ANNAZ avec SEMCODA pour une garantie financière de 124 560 €, soit 80 % d'un montant provisoire emprunté de 155 700 €, dont le remboursement prévisionnel est fixé au 1<sup>er</sup> février 2016,
  - programme réhabilitation Bâtiment 98 rue du mail. avec DYNACITE (acquisition, l'amélioration de six logements collectifs), pour une garantie financière de 579 440 €, soit 80 % d'un montant emprunté de 724 300 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dont le remboursement prévisionnel est fixé au 1<sup>er</sup> avril 2016.

Considérant également que les dispositions des deuxième, troisième et quatrième alinéas de l'article L. 2252-1 ne sont pas applicables aux garanties d'emprunts ou aux cautionnements accordés par une commune :

1° Pour les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements réalisées par les organismes d'habitations à loyer modéré ou les sociétés d'économie mixte ;

2° Pour les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements bénéficiant d'une subvention de l'Etat ou réalisées avec le bénéfice de prêts aidés par l'Etat ou adossés en tout ou partie à des ressources défiscalisées ;

3° En application du plan départemental prévu à l'article 2 de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement .

Les conditions de garanties d'emprunt sur l'exercice 2015 semblent par conséquent respectées.

Vu le rapport établi par Monsieur le Maire, la présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

ACCORDE sa garantie financière solidaire à la SEMCODA pour le remboursement de toutes les sommes dues au titre de l'emprunt de 371 500 € à hauteur de 80 %, soit 297 200 € à contracter auprès de La Caisse d'Epargne Rhône Alpes.

Ce prêt social de location accession, régi par les articles R.331-63 à R331-77.2 du Code de la Construction et de l'Habitation relatifs aux prêts conventionnés et des textes subséquents et plus spécialement des articles R331-76-5-1 à R.331-76-5-4 dudit code résultant du décret n° 2004-286 du 26 mars 2004, est destiné à financer l'acquisition en l'état de futur achèvement de 3 logements individuels PSLA sis « Les Coteaux de Logras » 220,222 et 224 Rue du Branlant,

- La garantie apportée par la Commune de Péron sera levée et annulée au fur et à mesure des remboursements effectués, consécutifs aux ventes à intervenir au profit des acquéreurs des logements,

- Les caractéristiques financières du prêt garanti à contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes sont les suivantes :

<b>Montant:</b>	<b>371 500 €</b>
<b>Durée totale :</b>	<b>32 ans dont 2 ans de préfinancement</b>
<b>Périodicité des échéances :</b>	<b>trimestrielle</b>
<b>Amortissement :</b>	<b>Différé pendant 5 ans puis progressif sur la durée résiduelle de 25 ans</b>
<b>Indice de référence en période d'amortissement :</b>	L'EURIBOR ou TIBEUR est le taux de référence des transactions du marché interbancaire des dépôts à terme en euro
<b>Modalité de révision du taux d'intérêt en période d'amortissement :</b>	L'indice de référence est l'EURIBOR jour correspondant à la périodicité retenue exprimé en pourcentage, arrondi aux deux décimales les plus proches, et publié le deuxième jour précédent le début de la période d'intérêts à venir
<b>Taux d'intérêt en phase de préfinancement (2 1ères années) :</b>	Euribor 3 mois moyenne mensuelle + 1.92%)
<b>Taux d'intérêt en phase d'amortissement (30 dernières années) :</b>	Euribor 3 mois jour + 2.10 %)
<b>Phase de préfinancement :</b>	24 mois à compter de la date de signature du contrat par le prêteur avec versement des fonds au plus tard 24 mois à compter de cette date. Le calcul des intérêts est effectué sur le nombre de jours exact d'utilisation rapporté à une année de 360 jours
<b>Remboursement anticipé :</b>	Possible à chaque échéance sans indemnité
<b>Option de passage à taux fixe</b>	Possible à chaque échéance
<b>Commission d'engagement :</b>	0.20 % du montant du prêt
<b>Garantie :</b>	Caution solidaire de la Commune de PERON à hauteur de 80 %, soit 297 200 € et du Conseil Général à hauteur de 20 %, soit 74 300 €
<b>Condition particulière :</b>	La durée de la phase locative durant laquelle la levée d'option d'achat est possible ne devra pas excéder 5 ans

RENONCE, par suite, à opposer à la Caisse d'Epargne Rhône Alpes l'exception de discussion des biens du débiteur principal et toutes les autres exceptions dilatoires et prend l'engagement de payer de ses deniers, à première réquisition de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes, toute somme due au titre de cet emprunt en principal à hauteur de la quotité sus-indiquée, augmentée des intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé et autres accessoires ainsi que tous frais et impôts qui, pour un motif quelconque, n'auraient pas été acquittés par l'Organisme Emprunteur ci-dessus désigné à l'échéance exacte.

AUTORISE, en conséquence, Monsieur le Maire ou à défaut, un adjoint délégué en cas d'empêchement, à signer :

- le contrat et l'acte de cautionnement accordant la garantie de la COMMUNE DE PERON à hauteur de 80 %, soit pour un montant de 297 200 €, à l'organisme emprunteur en application de la présente délibération,
- la convention financière avec SEMCODA telle que présentée, tout avenant et pièce relatives à cette garantie financière.

### **APPROUVEE A L'UNANIMITE**

### **3.3. MODIFICATION DU BAIL DE LOCATION AMIABLE DU DROIT DE CHASSE SUR LES TERRAINS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis des années la Société de Chasse signe avec la Commune un bail de location amiable du droit de chasse sur les terrains communaux.

Monsieur le Maire précise que suite à quelques modifications apportées au bail de location amiable signé précédemment, il convient de renouveler ce bail

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, vu le bail de location amiable du droit de chasse sur les terrains communaux,

APPROUVE les termes du nouveaux bail de location signé avec la Société de Chasse ;

DIT que le bail est consenti pour une durée de six ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 ;

AUTORISE le Maire à signer le bail à intervenir et toutes pièces s'y rapportant.

### **APPROUVEE A L'UNANIMITE**

### **3.4. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS COMMUNAUX**

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'en raison de différents avancements de grades il convient de créer et de supprimer cinq postes à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015 :

- de supprimer trois postes d'agent d'entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire et garderie sur le grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet d'une durée de 27 h 33, 26 h 58 et 14 h 37,
- de supprimer un poste d'agent administratif accueil du public, urbanisme, location et administrés sur le grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- de supprimer un poste d'agent technique polyvalent entretien de la voirie et espaces verts sur le grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
  
- de créer trois postes d'agent d'entretien des bâtiments, école et restaurant scolaire sur le grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet d'une durée de 27 h 33, 26 h 58 et 14 h 37,
- de créer un poste d'agent administratif accueil du public, urbanisme, location et administrés sur le grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- de créer un poste d'agent technique polyvalent entretien de la voirie et espaces verts sur le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré,

ACCEPTE les propositions du Maire,

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 de la manière suivante :

<b>EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET</b>				
Emplois	Cadre d'emplois	Grades	Nombre de poste	Temps de travail
Ressources humaines assurances, secrétariat général, contentieux	Rédacteurs	Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 H
Finances et marchés publics Inventaire du patrimoine	Adjoints administratifs	Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 H
Accueil du public urbanisme, locations, administrés		Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 H
Responsable du service technique	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise	1	35 H
Entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire	Adjoints techniques	Adjoint techniques de 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 H
		Adjoint techniques de 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 H
Entretien de la voirie et espaces verts	Adjoints techniques	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 H
		Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe	2	35 H

## EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET

	Cadre d'emplois	Grades	Nombre de poste	Temps de travail
Finances, facturation restaurant scolaire SIVOS et CCAS	Adjoints administratifs	Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	1	19 H 00
Accueil du public, des administrés, état civil,		Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	1	28 H 00
Entretien des bâtiments, école et Restaurant scolaire	Adjoints Techniques	Adjoint Technique de 1 <sup>ère</sup> classe	1	27 H 33
		Adjoint Technique de 1 <sup>ère</sup> classe	1	26 H 58
		Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe	1	22 H 42
		Adjoint Technique de 1 <sup>ère</sup> classe	1	14 H 37
		Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe	2	11 H 00
		Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe	2	08 H 20
Agent des écoles maternelles	Agents spécialisés des Écoles Maternelles	Agents spécialisés principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	1	26 H 22
		Agents spécialisés principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	1	22 H 25

INVITE le Maire à prendre les dispositions relatives aux modifications à intervenir concernant le personnel communal.

AUTORISE le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

**APPROUVEE A L'UNANIMITE**

### 4. POINTS DIVERS

#### **4.1. ECOLE – RYTHMES SCOLAIRES -COLLEGE - GYMNASSE**

##### 4.1.1. ECOLE

##### 4.1.1.1. Exercice d'évacuation du 16/03/2015

L'exercice s'est très bien déroulé.

##### 4.1.2. RYTHMES SCOLAIRES

##### 4.1.3. COLLEGE

##### 4.1.3.1. Agenda 21 : Compte-rendu de la réunion du 28 avril 2015

Deux personnes de la CCPG étaient présentes Sébastien Tournier et Jacky Michaud afin de vérifier si les actions engagées sont cohérentes et rentrent bien dans le cadre d'Agenda 21. Elles font remarquer qu'il reste un montant de 7000 euros à utiliser. Elles demandent comment est organisé le collège et comment cela se passe pour la récupération des déchets de la cantine.

Résultat de la consultation des parents afin de les sensibiliser et d'obtenir des idées, principales idées :

- Gestion des déchets,
- Economie d'énergie (électricité et eau)
- Moins de papier, favoriser les ordinateurs et tablettes -
- Covoiturage
- Nettoyage de la cour et des abords du collège

Le collège a obtenu le label E3D que M. Genevay recevra le 3 mai 2015 à Lyon

Peut être considéré comme « E3D - École/Établissement en démarche de développement durable » tout établissement scolaire ou toute école engagés dans un projet de développement durable fondé sur la mise en œuvre d'un projet établissant une continuité entre les enseignements, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire tout en s'ouvrant sur l'extérieur par le partenariat.

Pour obtenir le Label E3D, l'école ou l'établissement le sollicite auprès des autorités académiques.

Le collège demande s'il est possible de récupérer l'eau de l'école primaire pour arroser le jardin potager ?

Demande également l'aide de la commune pour installer les 2 composteurs de 3000 litres.

## **4.2. VOIRIE**

4.2.1. Compte-rendu de la réunion de la commission du 07/4/2015.

La réunion s'est tenue au centre technique municipal en présence des agents afin qu'une présentation de l'équipe, des locaux et des équipements soit faite.

Divers sujets ont par ailleurs été abordés : visa du plan projet de la Placette de Logras, premier retour sur le projet d'aménagement du rond-point du Martinet, rapport annuel d'exploitation pour l'éclairage public et suite à donner pour diverses mises en conformité.

4.2.2. Point sur les travaux route de Chanvière à Feigères.

Le chantier AEP est terminé. Une réunion de piquetage du chantier a eu lieu le 06/05/15 avec le maître d'œuvre et l'entreprise. Le groupement Nabaffa/Eiffage démarre le chantier à compter du lundi 11/05 pour 3-4 semaines de travaux.

4.2.3. Point sur les travaux de la placette de Logras.

Les aménagements sont en cours avec la finition des bordures et diverses mises à la cote, puis le béton désactivé les 06 et 07/05/15. Les enrobés seront tirés courant de semaine prochaine.

4.2.4. Ruisseau le Péron : compte-rendu de la réunion du 21/04/2015 avec le bureau Hydrétudes.

Présentation du diagnostic réalisé par le bureau Hydrétudes à la commission voirie. Divers scénarii selon l'occurrence de la pluie sont modélisés avec identification des zones de débordement.

Des travaux significatifs sont à prévoir dans le cœur du village, rue du mail, Grand'rue, rue du Paruthiol, dont l'importance sera à définir selon le niveau de sécurité que la municipalité souhaitera retenir.

Une présentation sera faite à l'occasion d'un prochain conseil municipal.

4.2.5. Compte-rendu de la réunion du 22/04/2015 avec le bureau Archigraphe pour la mise en conformité des points lumineux.

Réunion de préparation du chantier de mise en conformité de divers points lumineux. Les secteurs concernés sont : 1 secteur du crêt et 4 secteurs impasse des Chevreuils.

La société SALENDRE remplacera les ampoules au mercure fin mai début juin 2015.

4.2.6. Compte-rendu de la réunion du 06 mai 2015 avec le service GVD de la CCPG.

L'objectif était de préparer la mise en service des conteneurs OM sur Feigères place du Moléron. Il a été convenu de communiquer avec les riverains de la manière suivante ; Courrier aux riverains, réunion publique mi-juin et porte à porte avec remise des badges dernière quinzaine de juin. La mise en service est prévue au mois de septembre 2015.

Le dispositif sera également ouvert sur le secteur des Vergers de Logras pour les riverains rue de Bruel jusqu'au carrefour de la rue de la Gaine.

4.2.7. Bilan du dispositif de protection des amphibiens de Feigères pour ce printemps 2015.

Présentation des résultats du dispositif par la CCPG et le GHRA

4.2.8. Aménagement rue des Châtelain

Devant le prix déraisonnable demandé par une des propriétaires pour l'achat d'une petite parcelle de terrain de 11 m<sup>2</sup> pour terminer l'aménagement de la rue des Châtelain, une demande a été faite à France Domaine pour l'évaluation du prix de cette parcelle.

## **4.3. BUDGET**

4.3.1. Ligne de trésorerie

En caisse le 04 mai 2015 : 308 082,40 €

A ce jour, nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie

#### 4.3.2. Réalisation du budget investissement

Tiers	Objet	Réalisé
DUCHAMP Lilian Boulangerie	Solde Caution Duchamp à conserver pour remise en état lot 19	290,70
Notaires PEROZ COIFFARD BEAUREGARD	Solde honoraires Terrain C2133 Pré Millet Lotissement Jardins Sarah	31,00
SPARA	clavier LCD, microphone, HP pr sintony SAK52 bât Sté Chasse maison des sociétés	245,30
DESAUTEL	Plan d'évacuation bâtiment préfabriqué ALGECO Champ Fontaine	189,17
KWAOO Com K NET	Téléphone fixe GIGASET DE310 + SWITCH CISCO maison des sociétés	382,80
MENUISERIES DE L'AIN	pose 4 combinés barres/patères salles judo/musique maison des sociétés	1 608,00
EIFFAGE Travaux Publics Rhône Alpes Auvergne	goudronnage rives rû Les Châtelains	5 678,28
		8 425,25

#### 4.3.3. Compte-rendu de la réunion de la Commission des Impôts Directs du 09/05/2015.

136 dossiers ont été étudiés pour leur classification.

#### 4.3.4. Point dur la vente des terrains Duparc à la carrière du Crêt :

L'achat des terrains a été signé chez Maître Berrod le 20/04/2015

#### 4.3.5. Subventions versée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse :

- 7 957.00 € pour la réalisation de l'Etude diagnostic hydraulique, espace mobilité et transport sédimentaire du ruisseau de Péron.

- 18 102.00 € pour la réalisation de Travaux de réfection de l'ouvrage de traversée du ruisseau de Péron rue des Châtelain.

#### 4.3.6. Présentation du devis de Dop'Archiv pour l'archivage des documents Mairie

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Dop'Archiv pour, en 2015, la mise à jour des éliminations réglementaires de fond d'archive de la commune, pour un montant de 2 500 .00 € et pour un nouveau classement payable en 2016 et 2017 pour une refonte de l'archivage communale.

#### 4.3.7. Demandes de subventions :

- par le « Dojo Péron » d'une subvention exceptionnelle de 500 € pour l'accueil de Judokates Cubaines championnes du monde ou médaillées olympiques.

Accord à la majorité du Conseil Municipal par 11 voix pour - 1 opposition – 4 abstentions

- par le Comité Départemental de l'Ain de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc Tunisie d'une subvention exceptionnelle pour accueillir le 32<sup>ème</sup> congrès national de la Fédération les 14, 15 et 16 octobre 2016 : refus à l'unanimité du Conseil Municipal.

### 4.4. BATIMENTS COMMUNAUX

#### 4.4.1. Complexe Champ Fontaine

##### 4.4.1.1. Compte-rendu de la visite du bureau d'étude Seca du 20/04/2015 concernant le fonctionnement du chauffage.

Le compte-rendu officiel de cette visite ne nous est pas encore parvenu mais il faudra prévoir un curage des tuyaux chauffants et reprendre l'armoire électrique de commande de la chaudière.

##### 4.4.1.2. Le ballon d'eau chaude d'origine de la tisanerie est à changer.

### 4.5. NOUVEAU CENTRE DE LOISIRS

4.5.1. Le dossier d'exécution a été présenté le 27/04/2015. Une réunion de la commission d'appel d'offres est prévue pour la mi-septembre.

## 5. COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

### 5.1. CCPG

#### 5.1.1. Compte-rendu du Conseil Communautaire du 30/04/2015

Le Conseil Communautaire restera composée de 53 membres.

#### 5.1.2. Compte-rendu de la Conférence des Maires du 08/04/2015.

#### 5.1.4. Compte-rendu sur la réunion du Contrat Corridor du 14/04/2015

Sur les 22 fiches validées deux concernent principalement la commune : une fiche sur le crapauduc de Feigères, la 2<sup>ème</sup> sur l'aménagement de l'étang de Corneilly.

5.1.5. Compte-rendu de la réunion du 16/04/2015 pour la mise en place de la mutualisation de l'instruction des documents d'urbanisme (ADS) du 16/04/2015

Concernant le transfert de la compétence de l'instruction des dossiers d'urbanisme par la CCPG, M. Dallery et Mme Marchand se déplacent dans chaque commune afin de recenser les besoins. Le service préconisé serait le service commun : action sous l'autorité du Maire ; la commune peut ne pas rentrer dans ce système et en sortir quand elle le souhaite ; le coût sera répercuté aux communes.

L'échéancier sera comme suit : juin : offre chiffrée adressée à chaque commune, juillet : délibération des communes, septembre : mise en place d'un premier service, janvier 2016 : mise en application de la totalité du service.

5.1.6. Compte-rendu du Conseil d'administration du 28/04/2015 de la SPL TERR'INOV.

Le Président démissionnaire, M. Guéritay, a été remplacé par M. Scattolin, Vice-président de la CCPG en charge de l'aménagement du territoire.

5.1.7. Compte rendu réunion à la CCPG Commission Relations Publiques et animations du mercredi 8 avril 2015

- Présentation du programme Festival 5 continents de Ferney-Voltaire

Organisée par l'association CULTURES & CINÉMAS, ce sera la 10<sup>ème</sup> édition de ce festival qui débutera le 20 mai 2015 dès 19h30. Cette association organise près de 150 soirées dans l'année, au cinéma de Ferney et dans les maisons de retraite. Cette manifestation est désormais ancrée dans le Pays de Gex et à Genève. Un vrai festival de cinéma transfrontalier, douze jours qui voient la visite de plus de 5 500 spectateurs pour découvrir toutes sortes de films. Toutes sortes d'émotions pour évoquer des thèmes majeurs de notre société. Diversité, convivialité et cinéma sont les maîtres-mots du Festival de Cinéma des Cinq Continents. La CCPG subventionne cette association à hauteur de 10 000 euros.

- Fête de la montagne

Cette manifestation se déroule dans toute la France, mais c'est la première année qu'un événement est organisé dans le Pays de Gex le 28 juin 2015 à Vesancy, chapelle de Rianmont. La CCPG est à l'initiative de cette fête en partenariat avec les associations de Vesancy.

- « Point Information » au Col de la Faucille

Pour la saison hivernale 2014-2015, le Point a accueilli 320 visiteurs soit une moyenne de 9 visiteurs /jour contre 916 visiteurs soit 20 visiteurs/jour pour la saison été. Il a donc été décidé de le supprimer pour la saison hivernale et de le maintenir pour l'été, le cout étant de 7000 euros pour l'été et 4000 euros pour l'hiver en attendant la réorganisation du Col de la Faucille.

- Une maquette sur le nouveau site Internet de la CCPG est en préparation par le service communication.

## **5.2. MUTUALISATION INTERCOMMUNALE**

5.2.1. Compte-rendu des réunions du 05/05/2015 et 07/05/2015

Une réunion mensuelle sera organisée afin de suivre l'avancement des dossiers.

La Convention a été signée entre les 9 communes participant à ce dossier.

Deux appels d'offres sont actuellement en cours : les repas scolaires et le Marché à Bon de Commande pour la voirie.

## **5.3. SIVOS**

5.3.1. Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 09/04/2015.

Le budget a été voté avec une participation pour la commune de Péron de 43 000.00 €.

La mise à disposition du gymnase est maintenant gratuite pour les associations.

## **5.9. SIIF DU HAUT-BUGEY**

5.9.1. Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 29/04/2015.

Ont été adoptés : Le compte de gestion 2014, l'affectation des résultats et le budget primitif 2015.

Compte administratif : résultats de clôture de l'exercice 2013 : 72 857,35 € et en 2014 : 50 578,13 € dont :

- résultat de clôture d'investissement en 2013 : 67 798,04 € et en 2014 : 7 774 €

- résultat de clôture d'exploitation 2013 : 5 059,31 € et en 2014 : 42 804,13 €

Une demande a été effectuée auprès des services de l'Etat afin de pouvoir prélever sur l'investissement pour verser en section de fonctionnement pour pouvoir régler la charte pédagogique.

Adhésion au FIB, Fédération Interprofessionnelle du Bois.

Lorsque les propriétaires de parcelles de forêt ne règlent pas leurs taxes ou impôts, ces parcelles reviennent de droit à la commune qui n'aura que les frais de notaire à acquitter.

A été décidé de verser une indemnité de 350 €/an à l'employé(e) de la mairie de Nantua qui a en charge le secrétariat du SIIF.

## **6. COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES**

### **6.1. URBANISME**

#### 6.1.1. Compte rendu de la réunion du 31/03/2015

##### Déclarations Préalables

- M. OUDE MOLEMAN Franciscus – Route de la Combe de Péron – Construction d'un abri de jardin – Avis défavorable

##### Permis de Construire

- Société AWT – Baraty à Logras – Couverture cases pour stockage compost et engins d'exploitation : manque autorisation du propriétaire du terrain, la Communauté de Communes du Pays de Gex

- M. VINCENTE DA SILVA SANTOS Helder – Chemin de la Louye – Construction d'une maison individuelle – Avis favorable

##### Permis d'Aménager

- Mme CONSANI Françoise – 52, Chemin du Molard à Greny – Création de quatre lots à usage d'habitations – Avis favorable

#### 6.1.2. Compte rendu de la réunion du 14/04/2015

##### Déclarations Préalables

- M. RUEGGER Vincent – Rue Dommartin à Greny – Extension de bâtiment – Avis défavorable doit déposer Permis de Construire

- M. OUDE MOLEMAN Franciscus – Route de la Combe de Péron – Construction d'un abri de jardin – Avis favorable

- M. DIMCKOVSKI Zlatimir – Au Moulin à Logras – Dépôt de terre remblai et nettoyage – Avis défavorable

- M. DELACHAT Michel – Route de St Jean de Gonville - Construction d'un abri de voiture – Avis défavorable doit déposer Permis de Construire

- M. DENTZ Julien – Rue du Mail à Péron – Pose d'un velux – Avis favorable

##### Permis de Construire

- Villes et Villages – Sous la Cour à Péron – Pièces complémentaires construction de 34 logements

#### 6.1.3. Compte rendu de la réunion du 28/04/2015

##### Déclarations Préalables

- Mme PERRIERE Françoise – 250, Vie de l'Etraz à Péron – Extension et création appartement de 18,8m<sup>2</sup> - Avis favorable

- M. CHARCOSSET Damien – 146, Rue du Marquisat à Logras – Construction d'un muret de 0,6 m, grillage et portail automatique Avis favorable

- M. RICO Patrick – 20, Rue du Paruthiol – Construction d'un muret de 0,40 m, grillage et portail – Avis favorable

##### Permis de Construire

- Villes et Villages – Sous la Cour à Péron – Nouvelles pièces complémentaires – Construction de logements – Avis favorable

#### 6.1.4. Point sur le dossier de la SCI Boboli.

#### 6.1.5. Information sur les dépôts de plainte à l'encontre de MM Balland et Blaise.

#### 6.1.6. Courrier de la CCPG concernant une demande de modification de notre PLU pour le dossier de l'Ecrin.

### **6.2. ASSOCIATION**

#### 6.2.1. Point sur l'organisation du 14 juillet 2015.

Il sera organisé sous les mêmes conditions que l'année précédente, quelques membres de chaque association participeront à cette organisation et le bénéfice de cette manifestation sera reversée au CCAS.

#### 6.2.2. Compte-rendu de l'Assemblée Générale de la société de chasse Saint Hubert du Gralet du 19/04/2015.

#### 6.2.3. Compte-rendu de l'Assemblée Générale de la société de boules du 06/05/2015.

15 adhérents. Bilan financier stable. Un challenge va être organisé en la mémoire de M. Jean-Pierre Salle. Demande à ce que la date de l'Assemblée Générale soit modifiée afin qu'elle corresponde au début de la saison.

#### 6.2.4. Compte-rendu de l'Assemblée Générale de la Paroisse.

Elections du bureau = Réélues Présidente Denise HUGON, Trésorière Dominique GIGI,

Elues Vice-Présidente Françoise MOUTON, Secrétaire Corinne CHARVET.

Travaux : demande de devis pour la modification de l'orientation de la bouche de chauffage du cœur de l'église

Remplacement de la sono.

Les manifestations : le bol de riz et le loto ont rencontrés un franc succès.

## **7. COURRIER**

7.1. CCPG concernant la déchetterie de Péron

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, que la CCPG mandate l'Etablissement Public Foncier de l'Ain pour acquérir les parcelles C 2156 et 2157 en vue de l'extension de la déchetterie.

## **8. DIVERS**

8.1. Prochain Conseil Municipal le 4 juin 2015

**FIN DE LA SEANCE 23h15**